

[Version française ci-après](#)



L.c. A No 23(17)

63rd meeting of the Council of Diplomatic Representatives
23 May 2017

The Permanent Bureau (PB) of the Hague Conference on Private International Law (HCCH) presents its compliments to the Diplomatic Missions of the Members and has the honour to inform them that the final Budget and Explanatory Notes for Financial Year 1 July 2017 to 30 June 2018 (FY LXIII), as approved by the Council of Diplomatic Representatives at its meeting on 23 May 2017, as well as the Minutes of this meeting, have been added to the [secure portal](#) of the Hague Conference website.

This attached Budget reflects the amendments requested by the Council, *i.e.*:

- the removal of the € 50,000 initially included in Article 1d for the HR Reserve Fund due to an available exceptional surplus from Financial Year 2015-2016 to be used instead for this purpose in Financial Year 2017-2018;
- a decrease of € 12,500 in Article 16 relating to Contributions of Member States – this decrease will be compensated by the use of reserves amounting to € 12,500 from the surplus for Financial Year 2015-2016 (from the total originally envisaged for the HR Reserve Fund), which will exceptionally be presented as revenue in Article 17 of the Budget for Financial Year 2017-2018; and
- the addition of one unit to the Budget as the HCCH is pleased to welcome the Republic of Kazakhstan as a new Member in June 2017.

These adjustments result in an **overall increase of the Member States' contributions per unit of € 37.66, or 0.55%** (see para. Int-7 of the Explanatory Notes for a reflection of the increase using other parameters). The Explanatory Notes have been adjusted to take into account these reductions and reflect other discussions during the meeting.

In the coming days the PB will submit individual letters to the Diplomatic Missions of the Members by e-mail detailing their portion of the assessed contributions for Financial Year 2017-2018. Recalling the Resolution regarding the importance of timely contributions from Members adopted by the Council of Diplomatic Representatives of 2016, ***the Permanent Bureau encourages all Members to ensure prompt payment of these contributions. In addition, the Permanent Bureau urges all Member States that have outstanding contributions from previous Financial Years to proceed with their payments as soon as possible.***

The Permanent Bureau avails itself of this opportunity to renew to the Diplomatic Missions of

the Members assurances of its highest consideration.

THE HAGUE, 14 June 2017

To the Diplomatic Missions of the Members

Copy for information to the National and Contact Organs of the Members



L.c. A No 23(17)

63^e réunion du Conseil des Représentants diplomatiques le 23 mai 2017

Le Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé présente ses compliments aux Missions diplomatiques des Membres et a l'honneur de leur annoncer que la version finale du Budget et de l'Exposé des motifs relatifs à l'Exercice financier allant du premier juillet 2017 au 30 juin 2018 (EF LXIII), tels qu'approuvés par le Conseil des Représentants diplomatiques lors de sa réunion du 23 mai 2017, ainsi que le procès-verbal de réunion, ont été téléchargés sur le [portail sécurisé](#) du site web de la Conférence.

Le Budget ci-joint traduit les adaptations sollicitées par le Conseil des Représentants diplomatiques, à savoir :

- le retrait des 50 000 € initialement prévus à l'article 1d aux fins de constitution d'un Fonds de réserve pour les ressources humaines. L'allocation de ces fonds résultait d'un excédent exceptionnel au titre de l'Exercice financier 2015-2016 ;
- une coupe de 12 500 € à l'article 16 concernant les contributions des États membres. Cette baisse sera compensée par l'utilisation des réserves pour un montant de 12 500 € tirés de l'excédent enregistré au titre de l'Exercice financier 2015-2016 (déduits du total initialement alloué à la constitution d'un Fonds de réserve pour les ressources humaines). Il s'agit d'un poste budgétaire exceptionnel, inclus à l'article 17 du Budget de l'Exercice financier 2017-2018 ;
- l'adjonction d'une unité supplémentaire au Budget. En juin 2017, la Conférence de La Haye a accueilli chaleureusement la République du Kazakhstan en qualité de nouveau Membre.

Ces adaptations impliquent une **augmentation globale des contributions des États membres de 37,66 € par unité, soit 0,55 %** (voir para Int-7 de l'Exposé des motifs pour une analyse de cette augmentation en fonction d'autres paramètres). L'Exposé des motifs a été modifié afin de prendre en considération les réductions susmentionnées et de faire état d'autres points évoqués lors de la réunion.

Dans les jours à venir, le Bureau Permanent adressera des lettres individuelles par courriel aux Missions diplomatiques des Membres présentant en détail leur part des contributions obligatoires au titre de l'Exercice financier 2017-2018. Rappelant la Résolution consacrée à l'importance pour les Membres de s'acquitter à temps de leurs contributions adoptée par le Conseil des Représentants diplomatiques de 2016, **le Bureau Permanent encourage tous les Membres à garantir le versement rapide de ces contributions. Le Bureau Permanent enjoint en outre à tous les États membres qui ne sont pas à jour de leurs contributions au titre de**

précédents Exercices financiers, à s'acquitter, le plus rapidement possible, de tout arriéré.

Le Bureau Permanent saisit cette occasion pour renouveler aux Missions diplomatiques des Membres l'assurance de sa haute considération.

LA HAYE, le 14 juin 2017

Aux Missions diplomatiques des Membres

Copie à titre d'information aux Organes nationaux et de liaison des Membres